

DÉLIBÉRATION N° 2020-020

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 12 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

05.06.2020

DATE D'AFFICHAGE

12.06.2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxx

Mme LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Indemnités de fonction de Monsieur Francis COUVREUR.

Vu la circulaire préfectorale relative aux indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux ;
Vu les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27.12.2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité
de l'action publique ;
Vu les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux ;
Vu le courrier de Monsieur Francis COUVREUR en date du 18 mai 2020 sollicitant le maintien de
son indemnité de fonction sans augmentation jusqu'au 22 mai 2020 inclus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient l'indemnité de fonction de Monsieur
Francis COUVREUR, comme suit :

24,96 % de l'**indice Brut terminal** de la fonction publique.

Vote : 10 POUR 1 CONTRE 4 ABSTENTIONS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

22 JUIN 2020

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-021

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 12 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCAION

05.06.2020

DATE D'AFFICHAGE

12.06.2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxx

Mme LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint.

Vu la circulaire préfectorale relative aux indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux ;
Vu les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27.12.2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité
de l'action publique ;
Vu les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les indemnités de fonction du Maire et des
Adjoint de la façon suivante :

Indemnité de fonction de M. Anthony GRANDO, Maire :
32,24 % de l'**indice Brut terminal** de la fonction publique.

Indemnités de fonction de Mme Isabelle DENUNCQ, 1^{ère} Adjointe :
9,10 % de l'**indice Brut terminal** de la fonction publique.

Indemnités de fonction de Mme Virginie LAMBIEL, 2^{ème} Adjointe :
9,10 % de l'**indice Brut terminal** de la fonction publique.

Indemnités de fonction de M. Olivier RUSSEAU, 3ème Adjoint :
9,10 % de l'**indice Brut terminal** de la fonction publique.

Cette décision prend effet à compter de la mise en place des nouveaux élus, soit le 23 mai 2020.

Vote : 12 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTIONS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

22 JUIN 2020



GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-022

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 12 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

05.06.2020

DATE D'AFFICHAGE

12.06.2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxx

Mme LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Indemnités au comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les
collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de
l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983
fixant les conditions d'attribution de l'indemnité aux receveurs des communes et des
établissements publics locaux,

Décide :

L'attribution de l'indemnité de budget au comptable du Trésor, qui sera calculée selon les bases
définies aux articles 1 et 4 de l'arrêté interministériel précité.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

Vote : Unanimité

22 JUIN 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-023

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 12 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

05.06.2020

DATE D'AFFICHAGE

12.06.2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxx

Mme LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Candidature de délégués à GrandSoissons Agglomération – Compétence Eau Potable.

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 n°2015-991, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, prévoit que les Communautés d'Agglomération deviennent compétentes en matière d'Eau Potable au 1^{er} janvier 2020 de façon obligatoire.

A cet effet, il convient de proposer la candidature de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants à GrandSoissons Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les candidats suivants :

Membres titulaires : M. GRANDO Anthony – Mme DENUNCQ Isabelle

Membres suppléants : Mme PANNET Annick – M. RUSSEAU Olivier

Vote : Unanimité

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

22 JUIN 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.



Handwritten signature of Anthony Grando in blue ink.

DÉLIBÉRATION N° 2020-024

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 12 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION
05.06.2020

DATE D'AFFICHAGE
12.06.2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoints ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxx

Mme LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Taux d'imposition – Année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'augmentation de 1,1 % applicable aux taux
d'imposition de chacune des deux taxes directes locales.

Les taux retenus pour l'année 2020 sont par conséquent :

Taxe Foncier Bâti : 11,55 %
Taxe Foncier Non Bâti : 29,75 %

Vote : 14 POUR 1 CONTRE 0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

22 JUIN 2020

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-025

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 12 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

05.06.2020

DATE D'AFFICHAGE

12.06.2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxx

Mme LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

**Objet : Tarification des repas – Cantine scolaire et garderie pour les enfants déjeunant à la
cantine – Année scolaire 2020/2021 pour la commune de Pommiers et communes
extérieures (hors Cuisy-en-Almont et Vauxrezis).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe le prix
des repas à la cantine et de garderie du midi comme suit :

- Pour les enfants de Pommiers : 4,30 €.
- Pour les enfants des communes extérieures (hors Cuisy-en-Almont et Vauxrezis) : 5,10 €.
- Pour les enfants de Pommiers ou de l'extérieur avec P.A.I. : 1,25 €.
- Le prix de la garderie exclusivement réservée aux enfants déjeunant à la cantine : 0,60 €.

Le prix du forfait de restauration scolaire et garderie est de 4,90 € pour les enfants de Pommiers ;
de 5,70 € pour les enfants des communes extérieures (hors communes regroupement) ; et de
1,85 € pour les enfants de toutes les communes avec P.A.I.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

22 JUIN 2020

Vote : Unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.



DÉLIBÉRATION N° 2020-026

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 12 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

05.06.2020

DATE D'AFFICHAGE

12.06.2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxx

Mme LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Fixation du forfait garderie – Année 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le forfait garderie à 1,65 € le matin quelle que soit la durée du service.
- Fixe le forfait garderie du soir à :
1,65 € de la fin de la classe jusque 17 H 15.
2,10 € de 17 H 15 à 18 H 30.

Vote : Unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

22 JUIN 2020

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-027

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 12 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

05.06.2020

DATE D'AFFICHAGE

12.06.2020

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : . xxxxxxxxx

Mme LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Règlement intérieur 2020 du périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le nouveau règlement intérieur 2020 du
périscolaire.

Vote : Unanimité

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

22 JUIN 2020



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.